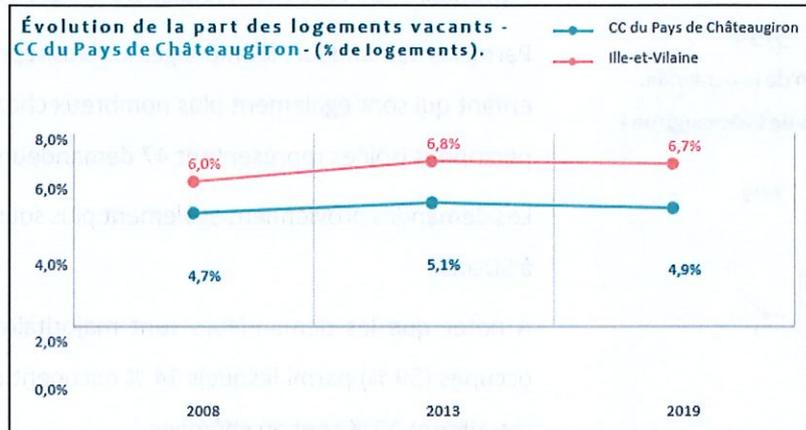


Le parc de logements permet-il d'accueillir de nouveaux habitants ?

Le nombre de logements vacants dans la communauté de communes a été multiplié par 2,7 depuis 1999. Toutefois, leur part dans l'ensemble des logements du territoire est plutôt basse (4,9 %) et se situe en-dessous du chiffre national. Cet indicateur permet de comprendre la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants ou à permettre une mobilité intracommunale. Un faible taux de logements vacants signifie que peu de logements sont inoccupés. Cela peut donc entraîner des difficultés pour les habitants à trouver un logement adapté à la taille de leur famille ou à leur budget. Ce peut être également handicapant pour maintenir la présence des jeunes sur le territoire ; sans logement disponible, ces derniers se voient contraints de quitter le territoire lorsqu'ils partent du logement familial.



Quel est l'état du parc de logements sociaux sur le territoire ?



Indice 100 national de Vigilance-Fragilité par commune - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

	Fragilité socio-économique	Vigilance Habitat	Vigilance Globale
Châteaugiron	56	56	56
Domloup	48	68	57
Noyal-sur-Vilaine	64	64	64
Piré-Chancé	52	107	77
Servon-sur-Vilaine	59	67	62
CC du Pays de Châteaugiron	57	72	64
France	100	100	100

Nb : indice de vigilance calculé à partir : du taux de vacance, du nombre de logements mis en chantier, de la part de logements construits avant 1949, de la pression de la demande. Un indice 100 représente le niveau national. Plus l'indice est élevé, plus la vigilance doit être importante.

Le Pays de Châteaugiron et les communes qui le composent ont un indice de fragilité socio-économique plutôt bas (57 dans la CC), notamment du fait des caractéristiques démographiques et économiques décrites précédemment (faible part de bénéficiaires des minima sociaux, forte part de foyers fiscaux imposés, etc.). Il en est de même pour l'indice de vigilance de l'habitat, qui se situe lui aussi au-dessous de 100. Seule la commune de Piré-Chancé laisse apparaître un score préoccupant dû notamment à une forte pression de la demande en logements sociaux (la faible part de logement sociaux dans la commune est associée à une population précaire plus importante).



3,30

Pression de la demande.
 CC du Pays de Châteaugiron -

2019.



3,18

Pression hors mutation -
 CC du Pays de Châteaugiron -
 2019.

Observatoire de l'habitat | 2020

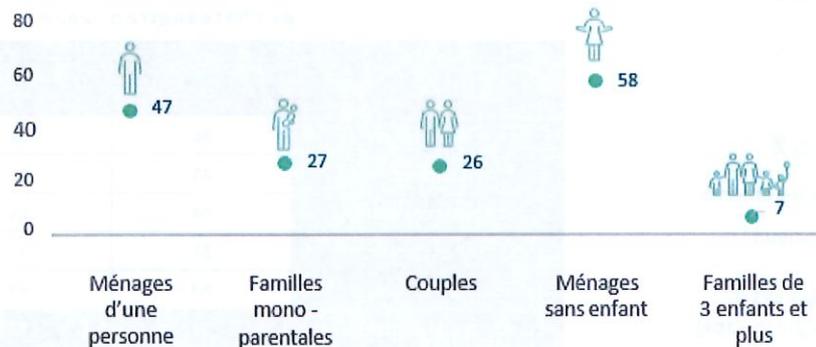
Dans l'intercommunalité en 2019, on compte 3,30 demandes de logement pour une attribution (indice de pression de la demande) et 3,18 de ces demandes émanent de personnes qui n'étaient pas encore demandeuses ou attributaires du parc social (indice de pression hors mutation).

Parmi les demandeurs les ménages les plus représentés sont les ménages sans enfant qui sont également plus nombreux chez les attributaires. En 2019, les personnes isolées représentent 47 demandeurs.

Les demandes proviennent également plus souvent de personnes âgées de 30 à 50 ans.

A noter que les demandeurs sont majoritairement déclarés comme actifs occupés (59 %) parmi lesquels 14 % occupent un emploi précaire. 18 % sont retraités et 13 % sont au chômage.

Profils des demandeurs en logements sociaux selon la composition familiale - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 (En nombre de demandeurs).



Observatoire de l'habitat | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Quels sont les besoins liés à l'habitat sur le territoire ?

Des besoins spécifiques en logements sociaux

Depuis fin des années 60, le nombre de ménages s'est accru du fait des migrations résidentielles sur le territoire et de la réduction du nombre moyen de personnes par ménage. Pour loger un même nombre de personnes, il faut donc plus de logements. Au-delà des aspects quantitatifs, le logement doit pouvoir aussi accompagner les évolutions sociodémographiques suivantes :

- le vieillissement de la population (doublement de la part des 80 ans à l'horizon 2040)
- la diversification des parcours résidentiels liée à la fragilisation de la cellule familiale (de plus en plus tardives, les unions se défont aussi plus fréquemment et plus rapidement)
- l'augmentation du nombre de familles monoparentales. Surreprésentées dans le parc social par rapport à l'ensemble des ménages, elles sont également plus présentes parmi les demandeurs
- l'isolement résidentiel, en augmentation. En France, près de 70 % des ménages demandeurs sont composés d'un seul adulte (avec ou sans enfant), ce qui rend plus difficile l'accès à un logement autonome en dehors du parc social
- une précarisation de la population ; dans l'intercommunalité, la quasi-totalité des demandes de logements sociaux provient de ménages ne résidant pas en logement social. Malgré une pression de la demande assez faible, ce phénomène sous-tend la présence d'une population qui se précarise
- une vigilance plus particulière à apporter à la commune de Piré-Chancé où la pression de la demande est plus forte avec une part des logements sociaux plus faible

Des besoins spécifiques pour les jeunes actifs

Pour aider les jeunes à s'insérer durablement sur le territoire, 14 logements Jeunes Actifs existent sur le Pays de Châteaugiron Communauté (8 à Domloup et 6 à Châteaugiron).

L'attribution des logements se fait en concertation entre les communes, le Pays de Châteaugiron Communauté et les organismes gestionnaires (association 'Les Amitiés Sociales' et bailleur social 'Espacil').

Le projet professionnel du jeune, son niveau de revenu et la localisation de son lieu de travail ou de formation sont autant de critères pris en compte pour l'attribution de ces logements. Ces derniers sont également prioritairement attribués aux jeunes du Pays de Châteaugiron Communauté pour leur premier accès à l'emploi, en stage ou en formation professionnelle.

Le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 prévoit la construction de 20 nouveaux logements Jeunes Actifs au nord du territoire (Noyal-sur-Vilaine et Servon-sur-Vilaine) afin de répondre au besoin croissant des jeunes parfois en proie à des difficultés économiques et de mobilité (programme de logements sociaux davantage localisés dans les grandes villes universitaires et les métropoles).

Des besoins spécifiques en hébergements de secours

Afin d'apporter une réponse rapide à des besoins ponctuels et exceptionnels d'hébergement, du fait d'aléas divers (rupture familiale pour les jeunes, violences conjugales, sinistres...), le Pays de Châteaugiron Communauté propose deux appartements de type T2 / T3 à Domloup et Servon-sur-Vilaine et une maison T3 sur Noyal-sur-Vilaine.

Le bâtiment est fourni par la mairie, le Pays de Châteaugiron Communauté réalise les travaux et équipe le logement (mobilier, vaisselle, épicerie...), tandis que la commune gère, à travers le CCAS, les occupations du logement. En moyenne, ces hébergements sont occupés 9 mois sur 12, pour des périodes allant de quelques jours à deux mois.

Les acteurs du territoire signalent à ce sujet que les logements d'urgence sont présents en nombre insuffisant sur le territoire, notamment au regard de la présence de la population précarisée par des difficultés économiques ou sociales ou qui se voit contrainte de quitter le logement familial.

À RETENIR SUR L'HABITAT



Un parc récent avec un nombre de logements en augmentation



Des mesures en cours pour favoriser l'habitat et l'accès à la propriété sociale, notamment dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, avec la construction de nouveaux logements Jeunes Actifs et de logements à prix maîtrisé



Des indices de fragilité sociale et de vigilance de l'habitat faibles à l'échelle de l'intercommunalité. Mais, un indice de vigilance de l'habitat préoccupant à Piré-Chancé notamment dû à la pression de la demande en logements sociaux



Des dynamiques de territoire qui influent sur les besoins en logements : croissance démographique ; phénomène de décohabitation et de desserrement des ménages ; augmentation de la longévité associée au vieillissement de la population



Des besoins plus spécifiques : en logements sociaux ; en logements de jeunes actifs ; en hébergement d'urgence

1 ENJEU MAJEUR

Mettre en adéquation le parc de logements avec les dynamiques socio-démographiques en cours et à venir



PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
 Reçu en préfecture le 19/12/2022
 Affiché le 20 DEC. 2022
 ID : 035-200064483-20221212-2022_12_12_06-DE

Quelles sont les évolutions socio-démographiques qui influent sur les services à destination de la petite-enfance et des familles ?

A l'image des CC de la Roche aux Fées Communauté et de Liffré-Cormier Communauté, le Pays de Châteaugiron se démarque par une proportion de mineurs importante au regard du département et même de la France métropolitaine.

La communauté de communes a, en effet, un solde naturel positif, on y compte en moyenne 330 naissances par an entre 2013 et 2018. Elle a également un solde migratoire jeunesse positif. Pour rappel, en 2018, 19 % des nouveaux arrivants ont entre 1 et 14 ans et la proportion de 0 à 14 ans atteint 21,9 %. Sur les 6 983 mineurs de l'intercommunalité, 2 810 vivent à Châteaugiron. Mais ce sont les communes de Domloup et Piré-Chancé qui comptent les plus fortes proportions d'enfants (de 0 à 14 ans) dans leur population communale.

Il y a plus particulièrement en 2018, 984 enfants de moins de 3 ans dans l'ensemble de l'intercommunalité. Châteaugiron enregistre d'ailleurs la plus forte augmentation de jeunes enfants (de 0 à 3 ans) entre 2008 et 2018 (+ 43 %), là où Noyal-sur-Vilaine et Servon-sur-Vilaine enregistrent une diminution.

Si plus de 86 % des enfants et des adolescents résident avec leurs deux parents, on remarque une augmentation du nombre de 0-24 ans vivant dans une famille monoparentale depuis 2008 (17,8 % en 2018 contre 11 % en 2008). Plus spécifiquement, en 2018, 2,7 % des moins de 3 ans vivent avec l'un de leurs deux parents.

À noter également que dans l'ensemble de la population de 0 à 24 ans, 4,2 % des jeunes vivent dans une famille au sein de laquelle le ou les parents ne sont pas déclarés en tant qu'actifs (1% des couples parentaux et 12% des familles monoparentales du territoire ne comptent aucun parent en emploi). Parmi eux, 213 enfants vivent dans une famille monoparentale où le parent n'est pas en emploi.



330

naissances en moyenne par an.

CC du Pays de Châteaugiron – De 2013 à 2018.



984

enfants de moins de 3 ans

CC du Pays de Châteaugiron – 2018.



+ 33,8 %

Évolution du nombre de familles monoparentales.

CC du Pays de Châteaugiron – De 2008 à 2018.



79,4 %

Part des enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'un couple biactif.

CC du Pays de Châteaugiron – 2018.

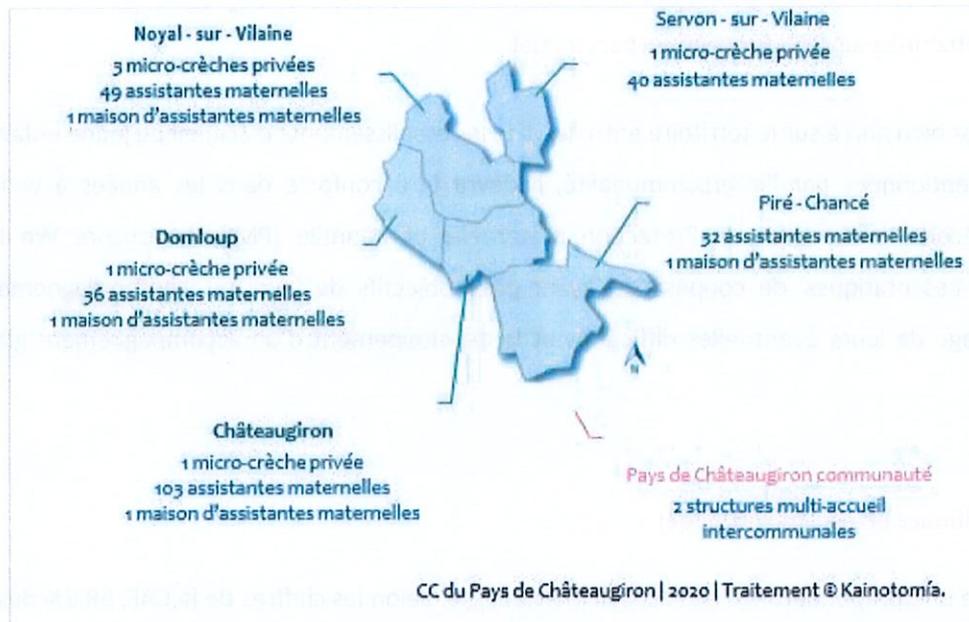
INSEE | 2018

Évolution de la population de moins de 3 ans de la CC du Pays de Châteaugiron par commune. (Nombre d'habitants).

Communes	2008	2018	Évolution 2008 - 2018
Châteaugiron	237	339	+ 43,0 %
Domloup	161	167	+ 03,7 %
Noyal-sur-Vilaine	182	179	- 01,6 %
Piré-Chancé	121	154	+ 27,3 %
Servon-sur-Vilaine	156	145	- 07,0 %
CC du Pays de Châteaugiron	854	984	+ 15,2 %
Ille-et-Vilaine	37 828	35 412	- 06,3 %

INSEE | RP 2008 et 2018 | Traitement © Kainotomía.

Quelle est l'offre de services à destination de la petite enfance ?



L'offre d'accueil à destination de la petite enfance se répartit entre les assistant(e)s maternel(le)s, les crèches intercommunales et les micro-crèches privées.

Le Pays de Châteaugiron communauté gère deux multi-accueils intercommunaux qui comptabilisent 35 places d'accueil chacun. 6 micro-crèches privées de 10 places chacune viennent compléter cette offre en accueil collectif.

Le Pays de Châteaugiron participe au financement des associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance. Outre trois associations destinées spécifiquement aux assistant(e)s maternel(le)s, la collectivité subventionne 5 associations réparties sur les 5 communes du territoire gérant des espaces-jeux, lieux d'éveil et de rencontres permettant à l'enfant de 0 à 3 ans de bénéficier d'un temps en collectivité et d'activités animées par des professionnels, accompagné de son assistant(e) maternel(le), d'un parent ou d'une garde à domicile.

Enfin, le Service d'Information Petite Enfance (SIPE), service intercommunal, a pour missions premières d'informer les parents sur les modes d'accueil existants et de soutenir les professionnels de l'accueil individuel dans leurs missions. Il a vocation également à faciliter la mise en relation des acteurs de la petite enfance : assistant(e)s maternel(le)s, crèches, associations, en partenariat avec la CAF et les services du Département afin de poursuivre des actions communes autour du soutien à la parentalité et à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s.

Quels sont les besoins identifiés par les acteurs du territoire ?

Développer l'interconnaissance et le travail en partenariat

Si le partenariat est bien ancré sur le territoire entre le SIPE, les établissements d'accueil du jeune enfant et les associations subventionnées par l'intercommunalité, il devra être conforté dans les années à venir avec notamment les écoles maternelles, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), ou encore We Ker. Le renforcement de ces pratiques de coopération ayant pour objectifs de favoriser l'accompagnement des familles, le repérage de leurs éventuelles difficultés et le développement d'un accompagnement global de l'enfant.

Des besoins spécifiques en accueil individuel

En France, il existe une prépondérance de l'accueil individualisé. Selon les chiffres de la CAF, 58,5% des places théoriques d'accueil correspondent à un accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le).

L'enquête menée par le SIPE en 2020 auprès des professionnelles et des familles de la Communauté de communes révèle que ce chiffre s'élève à 65,8 % sur le territoire. Toutefois, une diminution du nombre de places en accueil individuel est observée depuis plusieurs années, ce malgré l'implantation de Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire.

La vague de départs en retraite, débutée il y a quelques années et qui est vouée à s'intensifier (en 2020, on estime à 28 % le nombre d'assistantes maternelles âgées de plus de 55 ans) explique en premier lieu cette raréfaction des places d'accueil individuel. Mais une diminution du nombre de personnes à demander l'agrément est également un facteur explicatif de cette tendance.

Un travail sur la promotion du métier pour susciter les vocations semble donc devoir être engagé.

Adapter l'offre d'accueil aux réalités professionnelles et sociales des parents

L'enquête menée par le SIPE en 2020 révélait que si globalement les jours d'accueil proposés par les assistant(e)s maternel(le)s et les structures collectives coïncidaient avec les besoins d'accueil des familles, un déficit de solutions persistait pour les besoins suivants :

- accueil en horaires atypiques (dès 6h le matin, jusqu'à 21h le soir, etc.)
- un besoin d'accueil sur un volume d'heures hebdomadaire conséquent, qui se heurte aux limites de certains assistants maternels évoquées plus haut
- l'accueil à temps partiel et/ou en horaires variables (ex : personnel hospitalier
- à la marge, un besoin d'accueil le week-end

On notera également le besoin spécifique des parents engagés dans des dispositifs d'insertion (accompagnement par We Ker, par exemple) ou accompagnés par les PMI qui nécessitent un accompagnement particulier sur les questions de séparation avec leur enfant (accueil de l'enfant progressif et modulé), mais également la possibilité de bénéficier de places d'accueil ponctuelles et/ou en urgence (pouvoir se libérer pour un entretien de recrutement, s'inscrire à une formation, etc.).

Des besoins spécifiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants en situation de handicap, ou atteints de maladie chronique, est un droit fondamental affirmé par l'ensemble des textes législatifs en vigueur. Les Caf veillent à encourager l'accueil de tous les enfants, en particulier ceux qui sont en situation de handicap. Le bonus « inclusion handicap » vise ainsi à alléger la charge des gestionnaires d'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants. Ce bonus s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans la structure et à toutes les places de la structure (et non aux places des seuls enfants en situation de handicap).

Malgré ces leviers (mis en place par le CAF et la communauté de communes), l'accueil des enfants dont l'état de santé suppose des besoins spécifiques doit être davantage accompagné : formation des personnels et renforcement des équipes, travail en collaboration avec des professionnels médicaux et paramédicaux, développement des temps de concertation (supervision, analyse de pratiques...), développement du lien avec les parents, aménagement des espaces et investissement dans du matériel spécifique ; aménagement des temps d'accueil aux besoins spécifiques de ces enfants (temps d'accueil souvent plus courts et moins réguliers).

À RETENIR SUR LA PETITE-ENFANCE



Un territoire bien pourvu en structures d'accueil petite-enfance mais qui doit faire face à des besoins grandissant liés à l'augmentation du nombre d'enfants de 0 à 3 ans



Des familles, très représentées et en augmentation, dont la situation quant à l'emploi impacte les besoins en matière de garde d'enfants



Des pratiques de coopération entre les acteurs de la petite enfance qui existent mais qui restent à renforcer



Des possibilités d'accueil individuel qui s'amenuisent malgré la création de Maison d'Assistants Maternelles (MAM) (diminution du nombre de demandes d'agrément et vieillissement des assistantes maternelles en activité)



Des besoins plus spécifiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap et aux horaires atypiques

1 ENJEU MAJEUR

Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance avec la diversité des besoins du territoire.



L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Tout comme pour les services à destination de la petite enfance, le nombre important et grandissant d'habitants de 3 à 24 ans va influencer sur les réponses à apporter par les services enfance-jeunesse. Avec un solde migratoire jeunesse positif, ces services se voient confrontés à une hausse des demandes et des effectifs. Pour rappel, entre 2017 et 2018, l'intercommunalité a vu arriver 404 enfants de 1 à 14 ans et 383 jeunes de 15 à 24 ans. Si leur part au sein de la population générale semble diminuer, ces populations sont donc toujours bien présentes et de plus en plus nombreuses. De même, si la pyramide des âges se creuse à partir de 20 ans, laissant supposer que les jeunes sortent du territoire pour se former ou pour trouver un premier emploi, on observe toutefois une augmentation des 18 à 24 ans sur le territoire depuis 2008. Enfin, l'augmentation du nombre de familles monoparentales va modifier les besoins en modes de garde, d'autant que la probabilité de vivre dans ce type de famille augmente avec l'avancée en âge. On note enfin un territoire où les enfants et les jeunes dont le ou les parents sont en emploi sont surreprésentés, supposant des besoins en termes d'accueil importants et constants.



+ 404

enfants de 1 à 14 ans

CC du Pays de Châteaugiron –
De 2017 à 2018.



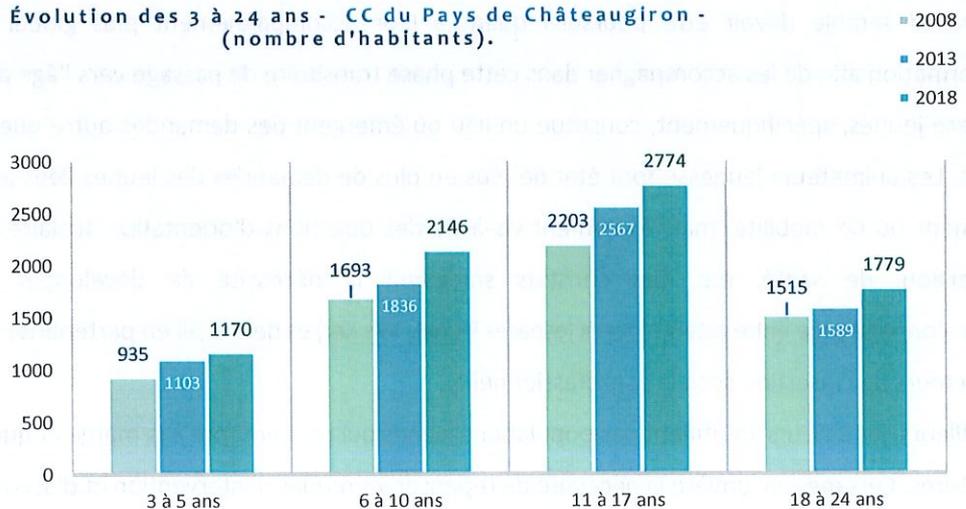
+ 383 jeunes

jeunes de 15 à 24 ans

CC du Pays de Châteaugiron –
De 2017 à 2018.

INSEE | 2018

Évolution des 3 à 24 ans - CC du Pays de Châteaugiron - (nombre d'habitants).



INSEE | RP 2008, 2013 et 2018 | Traitement © Kainotomía.

Quels sont les besoins en matière de services enfance-jeunesse ?

Mettre en adéquation les besoins d'encadrement avec l'augmentation des demandes et des effectifs

Sur le territoire, l'offre de loisirs semble diversifiée et adaptée aux différents âges des jeunes. Les acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic font état de bons taux de fréquentation des services, et même parfois de demandes trop nombreuses entraînant des difficultés de gestion. La question des moyens humains mobilisables est au cœur des préoccupations actuelles, du fait d'une part d'une croissance démographique qui génère de nouvelles demandes, et donc davantage de besoins d'encadrement dans un secteur où le recrutement de personnels semble plus difficile ces dernières années. Une étude de l'organisation professionnelle Hexopée s'est intéressée en 2021 aux difficultés d'embauche du secteur de l'animation. Cette étude a permis de constater qu'environ 10 % des postes d'animation n'étaient pas pourvus dans les structures de loisirs enquêtées. Ce phénomène est dû en partie à un nombre de candidats aux BAFA (Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur) et au BAFD qui a tendance à baisser (en 2020, 548 personnes ont été diplômées du BAFA contre 885 en 2015 (DJEPVA 2020)). Les services enfance-jeunesse du territoire ne sont pas épargnés par ce phénomène, certaines municipalités ayant été obligées de baisser les jauges d'accueil et également de restreindre l'accès de leurs services aux résidents en refusant des familles extérieures à la commune.

Des besoins spécifiques liés au travail en partenariat entre les acteurs de la jeunesse

Différentes difficultés ont pu être identifiées par les acteurs jeunesse du territoire : difficultés de mobilité, de logement, avec une offre peu attractive pour les jeunes en raison du coût des loyers et d'une offre de logements de petite taille peu étoffée (seuls 18 % des logements de la CC comportent 1 à 2 pièces). Par ailleurs, si différentes ressources existent sur le territoire pour accompagner les jeunes dans leurs projets, un travail semble devoir être poursuivi quant à leur accompagnement plus global et leur besoin d'information afin de les accompagner dans cette phase transitoire de passage vers l'âge adulte.

L'espace jeunes, spécifiquement, constitue un lieu où émergent des demandes autres que celles liées aux loisirs. Les animateurs jeunesse font état de plus en plus de demandes des jeunes liées aux difficultés de logement ou de mobilité, mais également vis-à-vis des questions d'orientation scolaire (Parcoursup) et d'insertion, de santé, etc. Ces constats soulèvent la nécessité de développer plus de liens, d'interconnaissance entre acteurs locaux (espaces jeunes, We Ker) et de travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, les acteurs identifient des populations jeunes qui peuvent être à la marge et qui échappent aux structures. Cela met en lumière la nécessité de repenser les modes d'intervention et d'accompagnement de ces jeunes (intervention 'hors-les-murs', espaces publics, etc.). Ce constat est également à mettre en lien avec la part de jeunes qui n'est ni en emploi ni en formation dans la Communauté de communes.

Des besoins spécifiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap

Selon le code de l'action sociale et des familles : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale. À cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Ainsi, les structures d'accueil périscolaires et extrascolaires doivent respecter le principe d'égal accès au service public. Cet accueil est important pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, l'école n'est pas le seul lieu de socialisation de l'enfant, les activités périscolaires et extrascolaires permettant à l'enfant de s'épanouir et de participer à la vie sociale dès le plus jeune âge. Plus globalement, la sensibilisation des enfants à la différence et à la tolérance constitue un enjeu pour l'ensemble de la société.

Selon les retours des acteurs enfance-jeunesse du territoire, l'accueil de ces enfants dans les structures péri et extrascolaires reste difficile malgré le soutien possible des partenaires (CAF 35, Département d'Ille et Vilaine, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, etc.)

Le manque d'informations est l'un des premiers éléments qui met à mal cet accueil. Il concerne les familles mais également les professionnels du territoire et a trait aux démarches à effectuer, aux possibilités de financement, à la reconnaissance du handicap de l'enfant par la MDPH ou encore de l'identification du bon interlocuteur.

Les professionnels s'accordent pour dire que le manque de personnel est un des freins principaux à l'accueil des enfants en situation de handicap. Les notions d'animateur supplémentaire et de taux d'encadrement recouvrent plusieurs réalités : un animateur spécialisé qui accompagne l'enfant en situation de handicap uniquement ; un animateur en renfort afin de permettre une plus grande attention ; une personne référente vers qui l'enfant, les parents ou les autres animateurs pourront se tourner en cas de besoin ; une personne en renfort seulement au début de l'accueil pour une bonne transition, etc.

Accueillir un enfant porteur de handicap suppose réactivité et souplesse de la part des structures d'accueil dans un contexte de tension lié notamment aux difficultés de recrutement abordées précédemment.

À RETENIR SUR L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

 Un maillage très étroit de l'offre de loisirs éducatifs sur le territoire, portée par les municipalités et leurs partenaires associatifs avec une couverture des différentes tranches d'âge et de l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires

 Une politique tarifaire adaptée pour permettre l'accessibilité des services au plus grand nombre de familles

 De bon taux de fréquentation des services avec de nombreuses demandes d'inscription et donc une offre de services à adapter face à la croissance démographique qui va renforcer les besoins

 Un accompagnement à repenser pour les plus de 15 ans dont les demandes se portent de plus en plus sur des questions de logement, de mobilité et d'emploi

 Des besoins spécifiques liés : à l'adéquation des services avec l'augmentation des demandes d'inscription et des effectifs ; à l'accueil des enfants en situation de handicap ; au travail en partenariat entre acteurs de la jeunesse

2 ENJEUX MAJEURS

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs parents.

Accompagner le développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes.



L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché le 20 DEC. 2022
ID : 035-200064483-20221212-2022_12_12_06-DE

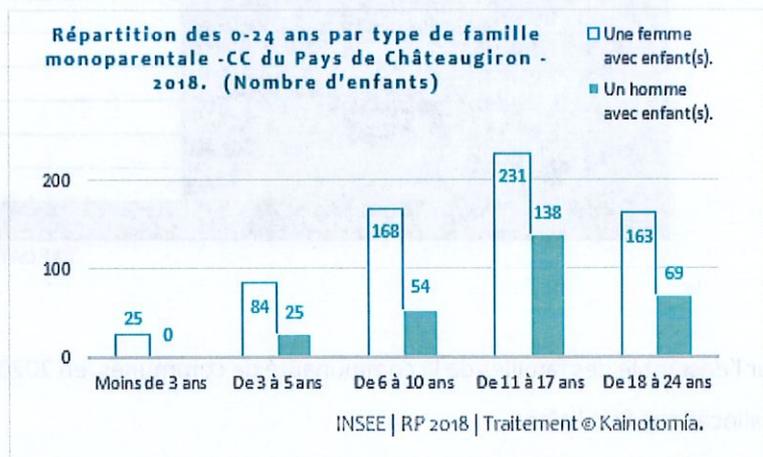
Le soutien à la parentalité.

Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. C'est le quatrième objectif des politiques familiales, à côté de l'encouragement à la natalité, la compensation des charges financières liées à la famille et la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Dans sa convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) lui assigne trois objectifs majeurs :

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales".

La politique d'accompagnement à la parentalité s'adresse à tous les parents pour agir en amont des situations de vulnérabilité, en particulier au moment de la grossesse et de l'arrivée de l'enfant. L'entrée à l'école, l'adolescence ou encore les séparations familiales mobilisent également fortement les acteurs du soutien à la parentalité.



Ce besoin, comme ceux précédemment évoqués est donc en lien avec le nombre important et croissant de familles sur le territoire, puisque les familles avec enfant(s) représentent 44.3 % des ménages sur le territoire intercommunal.

Outre le nombre de parents potentiellement concernés, évaluer les besoins en matière d'accompagnement à la parentalité nécessite d'observer le profil de ces familles.

Le premier élément socio-démographique qui entre ici en jeu est donc l'évolution du nombre de familles monoparentales. Tel qu'évoqué précédemment ces familles ont connu une évolution de presque 34 % entre 2008 et 2018. Il a également été démontré que ces ménages ont un niveau de revenus parmi les moins élevés de la population.

Cette précarité économique fait partie des éléments à prendre en compte pour évaluer les besoins, car elle révèle potentiellement l'absence d'une ou plusieurs des sécurités qui permettent à ces familles d'assumer

Quelles sont les dynamique socio-démographiques qui influent sur les besoins en matière d'accompagnement à la parentalité ?

Répartition des foyers allocataires selon le type de famille - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

Type de famille	Nombre d'allocataires
Couple sans enfants	182
Couple avec 1 enfant	445
Couple avec 2 enfants	1 712
Couple avec 3 enfants	523
Couple avec 4 enfants ou plus	70
Homme isolé	720
Femme isolé	683
Famille monoparentale avec 1 enfant	242
Famille monoparentale avec 2 enfants	227
Famille monoparentale avec 3 enfants	47
Famille monoparentale avec 4 enfants ou plus	8
Nombre total de ménages allocataires	4 859

CAF DATA | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Sur l'ensemble des familles de la communauté de communes, en 2020, 3 274 sont allocataires de la caisse d'allocations familiales.

Ces familles sont majoritairement composées de couples avec 2 ou 3 enfants. Parmi l'ensemble de ces ménages, 524 sont des familles monoparentales, soit 10,9 % des bénéficiaires.

En termes d'âges, on observe que ce sont les enfants âgés de 6 à 11 ans qui sont majoritairement couverts par une prestation CAF (2 292 en 2020), suivis de ceux âgés de 12 à 15 ans à hauteur (1 394 enfants).

Au total, 6 607 enfants et jeunes sont couverts par au moins une prestation.

Répartition des enfants couverts par au moins une prestation Caf par tranche d'âge - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

Age	Nombre d'enfants
Enfants de 0 à 2 ans	930
Enfants de 3 à 5 ans	980
Enfants de 6 à 11 ans	2 292
Enfants de 12 à 15 ans	1 394
Enfants de 16 à 17 ans	558
Enfants de 18 à 19 ans	399
Enfants de 20 à 24 ans	54
Nombre total d'enfants	6 607

CAF DATA | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Quels sont les besoins en matière de soutien à la parentalité ?

Les acteurs associatifs, élus et professionnels interrogés dans le cadre du diagnostic insistent sur les besoins en matière de soutien à la parentalité. Il existe une nécessité d'accompagner les parents aux différents âges de l'enfant (bébé, enfant, adolescent...) tant sur le plan du développement physique, psychologique, que social.

Pour les parents qui se retrouvent en difficulté, faire appel à des travailleurs sociaux n'est pas nécessairement le premier réflexe, ni une démarche évidente à effectuer. Concernant les questions de parentalité, les familles ont plus facilement recours aux professionnels de santé.

Pour ces parents, les difficultés peuvent être multiples : concilier vie professionnelle et familiale, faire face à des dépenses, comprendre le comportement de leurs enfants, ou encore faire preuve d'autorité.

Il s'agit également de rompre l'isolement de certaines familles en leur permettant de rencontrer aussi d'autres parents, d'échanger, d'être écoutées et soutenues par des professionnels sur leurs compétences parentales. Le besoin d'un soutien psychologique pour les parents ou leurs enfants est également fréquemment mentionné.

Pour les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le soutien à la parentalité constitue une nécessité professionnelle en tant que ce type d'action leur permettrait :

- D'impliquer les parents dans une logique de continuité éducative
- De travailler en transversalité et en coopération entre acteurs
- D'établir des relations de confiance avec les parents
- Et tout simplement d'agir mieux dans l'intérêt de l'enfant

En outre, les services proposés tel que le SIPE permettent de centraliser un certain nombre d'informations et contribuent à améliorer l'orientation des familles. Cependant, le SIPE ne touche que les familles dont les enfants sont accueillis par un professionnel ; les parents éloignés des modes d'accueil ne sont donc pas concernés, pourtant, ce sont eux qui ont le plus besoin d'information.

À noter que le soutien à la parentalité, spécifique à la petite-enfance (0 à 3 ans) est inscrit dans les axes de travail du projet de territoire 2022/2027.

À RETENIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



Des professionnels présents dans plusieurs communes de la CC avec des actions ponctuelles menées en partenariat (Réseau des médiathèques).



Un travail sur l'accompagnement à la parentalité déjà entamé dans le cadre du projet de territoire (Cf. Axe 1 – action 19 du PDT 2022/2027) et un projet de Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAEP) en cours dans la communauté de communes.



L'absence de structuration d'une offre de services de soutien à la parentalité sur le territoire intercommunal.



La présence, dans la communauté de communes, de familles plus fragiles socialement et économiquement et des besoins qui émergent de la grossesse à la sortie de l'adolescence.



Des besoins spécifiques liés : à l'évolution socio-démographique et économique des ménages sur le territoire ; à l'évolution des structures familiales ; à l'accompagnement global de l'enfant à tous les âges de la vie.

1 ENJEU MAJEUR

Développer l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie.



L'ACCES AUX DROITS

Quelles sont les dynamiques socio-démographiques et économiques qui influent sur les besoins en matière d'accès aux droits ?

Précarité économique

Il existe sur le territoire de la communauté de communes des ménages plus fragiles et dont la situation économique, sociale ou de santé nécessite une vigilance renforcée en matière d'accès aux droits.

Bien que les indicateurs économiques ne soient pas préoccupants, les données préalablement analysées mettent en évidence la présence de populations confrontées à la précarité économique.

En effet, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a progressé sur la communauté de communes, entre 2013 et 2018 (+ 109 allocataires).

Pour rappel, en 2019, en moyenne, 8,3 allocataires du RSA étaient enregistrés pour 1000 habitants. Cette même année, en moyenne, 7,2 % des allocataires de la communauté de communes avaient des ressources constituées à plus de 50 % de prestations CAF et 3,5 % des allocataires de la CC du Pays de Châteaugiron avaient des ressources constituées à 100 % des prestations CAF. À Servon-sur-Vilaine cette part s'élevait à 4,5%.

Les plus jeunes sont les plus touchés par la précarité économique. En 2019, dans la CC du Pays de Châteaugiron, ce sont les ménages dont le référent fiscal a moins de trente ans qui présentent le revenu médian le plus bas.

La répartition par type de ménage témoigne quant à elle de plus faibles revenus pour les ménages d'une personne (hommes seuls et femmes seules) et pour les familles monoparentales.

La quasi-totalité du revenu disponible pour ces familles provient des revenus d'activités. Cependant, la proportion des prestations sociales dans le revenu disponible demeure plus importante.

On rappellera enfin que 5 % de la population de la communauté de communes vivent sous le seuil de pauvreté.



+ 109

Allocataires de minima sociaux.

CC du Pays de Châteaugiron – De 2013 à 2018.

CAAF | 2018



7,2 %

Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % des prestations CAF.

CC du Pays de Châteaugiron – 2019.

CAF | 2019



10,9 %

Part des familles monoparentales parmi des allocataires CAF.

CC du Pays de Châteaugiron – 2019.

CAF | 2019

Les partenaires institutionnels notent également une hausse sur les deux dernières années du nombre de ménages fragiles, se caractérisant par une augmentation du nombre de demandes d'aides d'urgence. Cette précarité est souvent multifactorielle : elle prend plusieurs formes, l'une induisant souvent l'autre. La fragilité de ces familles s'explique bien souvent par des difficultés d'accès à l'emploi, elles-mêmes liées à des problèmes de santé, de mobilité et/ou de modes de garde inadaptés à leurs besoins.

Elle est souvent accentuée ou occasionnée par des difficultés liées au logement : un loyer trop élevé, des dépenses énergétiques importantes, des situations de surendettement à la suite d'une séparation (emprunt immobilier trop important). Sont particulièrement touchées des familles isolées dans les petites communes.

Ces familles peuvent se situer juste « au-dessus » des seuils d'accès à l'aide sociale et/ou sont dans le non-recours par crainte de l'accompagnement social. Les professionnels confirment qu'ils rencontrent des personnes en emploi mais pouvant « basculer au moindre aléa ». Se pose alors la question de l'éducation budgétaire de ces familles et peut-être une réflexion à mener autour de l'usage du « reste à vivre », plutôt que du simple quotient familial, comme critère d'attribution des aides (délivrées par l'Épicerie sociale ou les CCAS en particulier).

L'accompagnement de ces familles repose également sur la question de leur accès au logement social (en particulier après la rupture pour les familles isolées) et s'intègre plus largement dans le PLH élaboré à l'échelle intercommunale. (Synthèse familles fragiles, COMPAS, 2020).

Une vigilance particulière doit enfin être accordée à la population des gens du voyage.

Le territoire compte actuellement une aire d'accueil de 16 emplacements localisée à Châteaugiron. Une aire de grand passage sera également mise en service début 2023 sur la commune de Noyal-sur-Vilaine. Un agent de la Communauté de communes est en charge de la gestion de ces aires et de l'accompagnement social des familles qui y séjournent. Sa présence confirme le besoin d'accompagnement de cette population dans leur accès aux droits, son éloignement des codes administratifs et du numérique étant important.

Le soutien des parents dans la scolarisation et l'éducation de leurs enfants mérite d'être développé, tout comme l'accès au droit commun et à la vie locale des gens du voyage, adultes comme enfants.

Pour cela, la question des modalités d'accompagnement et d'intervention auprès de ce public devra être posée (présence des partenaires sur l'aire d'accueil ?).

L'emploi

D'autres populations sont confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Si le taux d'activité de la population de l'intercommunalité est supérieur à ceux des territoires de comparaison, il convient toutefois de garder que 6,1% des personnes déclarées actives sont à la recherche d'un emploi dans CC du Pays de Châteaugiron.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont les plus touchés par le chômage. En 2018, 14,9 % des 15 à 24 ans sont à la recherche d'un emploi. À l'inverse des dynamiques nationale et départementale, ce sont les jeunes hommes qui sont le plus souvent en situation de recherche d'emploi dans la communauté de communes.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont aussi plus souvent en situation de travail à temps partiel, en particulier des femmes (31,6 % contre 15,4 % de jeunes hommes) et touchent un salaire net horaire moyen plus faible. Il convient également de rappeler qu'en 2018, 8,7 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET).

En 2018, les femmes sont également plus nombreuses à être confrontées à la précarité de l'emploi. Elles travaillent plus souvent sous contrat à durée déterminée et sont moins représentées parmi les indépendants et les employeurs. De plus, les écarts de salaires sont observables à leur défaveur dès l'âge de 26 ans (cela est également visible chez les plus de 50 ans, les femmes ayant un salaire horaire moyen inférieur de 5,80 € à celui des hommes).

Enfin, il convient de noter que sur les 2 120 personnes qui se sont installées sur le territoire intercommunal entre 2017 et 2018, 21,6% étaient sans activité professionnelle.



6,1 %

Part de la population à la recherche d'un emploi.

CC du Pays de Châteaugiron – 2018.

Insee | 2018



14,9 %

Part des 14 à 24 ans à la recherche d'un emploi.

CC du Pays de Châteaugiron – 2018.

Insee | 2018



8,7 %

Part des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation.

CC du Pays de Châteaugiron – 2018.

Le vieillissement

Le vieillissement de la population va également soulever des enjeux en matière d'accès aux droits.

Dans la communauté de communes, l'indice de vieillissement indique un rapport de 51 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans en 2018. Le rapport est donc favorable aux jeunes. Bien qu'ils soient moins représentés dans la communauté de communes qu'aux échelles départementale et nationale, on observe toutefois une évolution de la part des 75 ans et plus dans la population générale. En 2018, ils représentent 5,8% de la population intercommunale. Parmi eux, 446 personnes sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile (361 en 2008).

La présence de cette population âgée et son évolution dans les années à venir soulèvent la nécessité d'anticiper la question de l'accompagnement de la perte d'autonomie et d'adapter la vie de la cité au vieillissement.

Le handicap

Enfin, concernant les personnes en situation de handicap, l'accès aux droits est souvent mis à mal et ce constat est national. Entre le manque de clarté sur l'attribution de l'Allocation adulte handicapé (AAH), les difficultés d'accessibilité des logements, ou encore les obstacles à l'obtention d'un aménagement du poste de travail, les personnes en situation de handicap et leur famille se heurtent encore à de nombreux obstacles pour faire valoir leurs droits, tant en termes d'accès à l'information que d'application des textes législatifs et réglementaires. C'est la principale conclusion du premier rapport de l'observatoire des droits, publié par APF France handicap le 2 février 2022.

Dans l'intercommunalité, les personnes en situations de handicap sont de plus en plus représentées. On décompte en 2020, 127 enfants couverts par l'AEEH (Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé) (105 en 2018), soit 1,4 % des jeunes de moins de 20 ans de la communauté de communes.

De même, en 2020, 246 personnes sont allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf (214 en 2018) soit 2,1 % des ménages de la CC du Pays de Châteaugiron. Concernant plus spécifiquement ces personnes, il existe sur le territoire deux hébergements pour adultes en situation de handicap, un service pour adultes et une structure de travail protégé qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social. La Caisse d'Allocations Familiales peut également soutenir les structures gérées par le pôle éducation-enfance-jeunesse via le versement des prestations de service et les conventions de financement des projets.



246

Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

CAF | 2020.



127

Bénéficiaires de l'Allocation pour l'Éducation de l'Enfant Handicapé.

CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

CAF | 2020.

Les habitants ont-ils accès aux services sociaux ?

Le territoire de la CC est plutôt bien pourvu en services et dispositifs facilitant l'accès aux droits de tout un chacun. Les différents secteurs d'intervention sont couverts par un ensemble d'acteurs publics, privés et associatifs. Toutefois les questions spécifiques au handicap et à la jeunesse, notamment concernant l'insertion professionnelle et le logement semblent un peu moins traitées.

À noter que le Projet de territoire 2022-2027 prévoit le renforcement du travail de coordination des Centres Communaux d'Action sociale (CCAS) par la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). La création de cet établissement public permettra de structurer les actions à visée sociale déjà menées par le Pays de Châteaugiron Communauté en développant la transversalité entre services (France services, SIPE, We Ker, Point Accueil Emploi, etc.), tout en veillant à conserver la proximité avec les habitants à l'échelle locale via les CCAS.

Les besoins en matière d'accès aux droits sont-ils importants sur le territoire de la Communauté de communes ?

Indice de besoins pour l'accès aux droits - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

Territoires	Indice de besoins pour l'accès aux droits	Part des revenus issus des prestations	Ménages ayant des enfants de 6 à 18 ans	Taux de chômage estimé « Compas »
Châteaugiron	7	3,8 %	31,0 %	6,4 %
Domloup	7	4,2 %	30,6 %	4,3 %
Noyal-sur-Vilaine	4	3,4 %	22,5 %	7,0 %
Piré-Chancé	7	4,8 %	28,5 %	3,9 %
Servon-sur-Vilaine	5	3,6 %	26,8 %	3,8 %
CC du Pays de Châteaugiron	7	3,8 %	28,0 %	4,0 %
Ille-et-Vilaine	7	5,3 %	21,5 %	10,6 %
Bretagne	6	5,1 %	20,1 %	10,8 %
France Métropolitaine	9	5,4 %	20,9 %	12,6 %

COMPAS | ABS 2020 | Traitement © Kainotomía.

L'indice de besoins pour l'accès aux droits s'appuie sur 3 indicateurs distincts calculés sur chacun des territoires observés : la part des revenus issus des prestations, le taux de chômage, la part des ménages avec enfants de 6 à 18 ans. Les trois composantes sont notées de 0 à 5. La note maximale possible est donc 15 et marquerait un besoin maximal de la population en termes d'accès aux droits.

Y a-t-il des besoins en matière d'accès aux droits par le numérique ?

Indice de rupture face au numérique - par commune - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

	Indice de rupture	Bas niveau de formation parmi les 15 ans et plus non scolarisés	Personnes immigrées dans la population	Personnes sans emploi parmi les 15 ans et plus	Taux de pauvreté	70 ans et plus dans la population
Châteaugiron	3	21.5 %	1.4 %	37.5 %	5.0 %	6.7 %
Domloup	0	15.9 %	3.0 %	34.6 %	6.0 %	6.2 %
Noyal-sur-Vilaine	6	25.1 %	1.9 %	44.2 %	5.0 %	9.8 %
Piré-Chancé	3	22.8 %	1.8 %	34.4 %	8.2 %	7.6 %
Servon-sur-Vilaine	3	22.3 %	1.5 %	35.3 %	6.9 %	7.2 %
CC du Pays de Châteaugiron	3	21.9 %	1.8 %	38.1 %	5.2 %	7.5 %
Ille-et-Vilaine	7	25.2 %	4.3 %	47.5 %	10.6 %	10.8 %
Bretagne	10	26.3 %	3.5 %	51.6 %	11.1 %	13.5 %
France Métropolitaine	15	29.0 %	9.5 %	50.4 %	14.7 %	12.4 %

COMPAS | ABS 2020 | Traitement © Kainotomía.

Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique aux services, cet accès peut également se faire de manière dématérialisée. En cela, l'accès au numérique est étroitement lié à l'accès aux droits. Le niveau de formation, le rapport à la langue française, la connexion au monde du travail, ainsi que l'âge sont autant de facteurs aggravants/facilitateurs pour accéder au numérique. En 2019, en France, la fracture numérique tend à se réduire en termes d'équipement. Toutefois, le phénomène en termes d'usage est toujours bien présent. En 2019, 15% de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année. Si l'accès à Internet se développe, des inégalités persistent chez les personnes les plus âgées, les personnes les moins diplômées et les ménages aux revenus modestes. Ainsi, 38% des usagers manquent d'une compétence numérique dans au moins un de ces domaines : la recherche d'information, la communication, l'utilisation de logiciels et la résolution de problèmes (Insee, 2019).

Sur la CC du Pays de Châteaugiron l'indice de rupture s'élève à 3 et reste nettement plus faible qu'aux niveaux départemental et national. À Noyal-sur-Vilaine où l'indice est le plus élevé, la proportion de bas niveau de formation, ainsi que celle des personnes sans emploi sont les plus élevées du territoire intercommunal (25 % et 44 %). La proportion des 70 ans et plus dans la population contribue elle aussi à l'augmentation de l'indice (10 % de 70 ans et plus).

À RETENIR SUR L'ACCÈS AUX DROITS



Un territoire intercommunal plutôt bien pourvu en services et dispositifs facilitant l'accès aux droits de tout un chacun, avec des projets récents (Maison France Services) et en cours (CIAS) qui visent à renforcer l'accompagnement des habitants



Des indices de besoins pour l'accès aux droits et de fracture face au numérique peu préoccupants. Mais cependant, la nécessité de poursuivre et renforcer les actions déployées en matière de lutte contre la fracture numérique



La présence, dans la communauté de communes, de ménages plus fragiles socialement et économiquement



Des services à renforcer en matière d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et d'insertion des gens du voyage



Des besoins spécifiques liés à l'évolution socio-démographique et économique des ménages sur le territoire ; au vieillissement de la population ; au renforcement du partenariat entre acteurs du social à l'échelle intercommunale

1 ENJEU MAJEUR

Poursuivre et développer les actions visant à faciliter l'accès aux droits et aux services notamment pour les publics les plus fragiles.



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Quelles sont les structures d'animation de la vie sociale sur le territoire ?

L'animation de la vie sociale



L'action de l'animation de la vie sociale se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour construire ensemble et apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, tout en répondant aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Elle repose sur des équipements de proximité : Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale qui agissent en proximité des populations dans un objectif de mixité et de cohésion sociale. Ils portent une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et se mobilisent sur l'ensemble des questions concernant la vie des habitants d'un quartier ou d'un territoire

Structures d'animation de la vie sociale, par communes -CC du Châteaugiron - 2022.



L'animation de la vie sociale d'un territoire consiste à développer des projets qui s'inscrivent aux croisements des besoins des habitants et des politiques publiques. C'est pourquoi elle concerne l'ensemble des thématiques et des besoins identifiés préalablement.

La communauté de commune du Pays de Châteaugiron accueille sur son territoire deux espaces de vie sociale (EVS), ayant un agrément 'animation de la vie sociale' délivré par la Caf, et qui agissent en proximité des habitants : l'association Entraide familles localisée à Domloup et la MJC 'La Caravane' localisée à Servon-sur-Vilaine. Ces structures d'animation développent des projets qui contribuent au renforcement des liens sociaux pour toute la population, en portant une attention plus appuyée à l'enfance et l'adolescence.

Quels constats relatifs à la vie sociale et à la participation des habitants ?

Un enjeu de mobilisation

L'enquête menée sur le Pays de Chateaugiron a permis de mettre en avant une répartition territoriale inégale des structures d'animation de la vie sociale. Même si les EVS sont ouverts à tous les habitants du territoire, on s'aperçoit qu'ils comptent essentiellement leurs adhérents parmi les habitants des communes de Servon-sur-Vilaine, Domloup et Châteaugiron. La question de l'intégration des habitants des autres communes doit être pensée comme une priorité dans les actions à mener à l'avenir.

La question de la participation des habitants à la vie de la cité pose également. En effet, les EVS ont pu faire état d'une baisse du nombre des familles adhérentes à la suite des confinements. Et de manière plus large, les associations notent également une baisse des adhésions et un moindre engagement dans la vie associative. Ce processus de désengagement doit donc être endigué par une politique de remobilisation ou de mobilisation touchant autant les habitants de longue date que les nouveaux arrivants. Elle doit donc être pensée en termes d'accueil des nouveaux habitants et de communication sur les services et activités proposés.

Un nécessaire travail autour du lien social pour combattre le phénomène d'isolement social

Contrairement à la croyance qui veut que la solitude soit avant tout un problème vécu par les adultes et notamment par les personnes âgées, ce sentiment peut se manifester plus tôt dans la vie. Un nombre croissant d'études révèlent qu'un pourcentage important d'adolescents et de jeunes adultes vivent des épisodes de solitude.

Les causes de la solitude sont multiples. Aux causes Individuelles et sociales s'ajoutent des causes collectives. Il existe des causes à court terme, telle que l'émergence de nouvelles formes de précarité, à la suite de la crise économique de 2008 et de la crise sanitaire en cours par exemple.

Face aux effets délétères de la solitude, les acteurs publics et collectifs doivent donc réfléchir à leur marge de manœuvre pour assurer la préservation du tissu social et renforcer le lien social.

À RETENIR SUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Des adhérents aux EVS principalement habitants des communes de Servon-sur-Vilaine, Domloup et Châteaugiron.



Un bon dynamisme associatif, porté par 575 associations dont 16 % s'investissent dans le champ des loisirs et de la vie sociale et la présence de deux Espaces de Vie Sociales (EVS) ayant un agrément délivré par la CAF.



Une nécessité de repenser l'animation de la vie sociale aux différentes échelles du territoire.



La nécessité d'agir pour réduire les difficultés de mobilités sur le territoire qui peuvent participer à l'isolement social de certaines populations.



Une attention particulière à apporter aux familles et aux publics fragilisés : les personnes seules, les personnes de 65 ans et plus, les personnes en situation de précarité (Les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans ; les familles monoparentales...).

1 ENJEU MAJEUR

Favoriser le développement de dynamiques collectives, d'animations de réseaux et d'implication des habitants dans les projets structurants du territoire.